

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 21 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

*La séance est ouverte à 20h10*

### **PRÉSENTS :**

**BONNAFOUX Stéphan**  
**CUESTA Pierre-Guy**  
**de LAPPARENT Alain**  
**GRIGT Michel**  
**LANGLA Robert**  
**MINJOU Jacqueline**  
**TROUILHET Georges**

**COUTURIER Christian**  
**DELACOCHEY Éric**  
**ESCOS Julien**  
**LAFFARGUE Thérèse**  
**MALHERBE Dominique**  
**NAULÉ Jean**

### **ABSENTES :**

**LARCHER Christelle**  
**LASSÈRE Nicole**

### **PROCURATION**

**Néant**  
**Néant**

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.  
**Le Conseil Municipal peut donc délibérer.**

**Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Alain de LAPPARENT**

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du dernier Procès-Verbal
- Questions orales des conseillers
- Taxe d'Aménagement Majorée
- Restaurant scolaire : Prix repas et subvention
- Emprunts restaurant scolaire
- Accessibilité des lieux publics
- Eclairage public

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

*Lecture du compte rendu de la séance du 13/11/2015 est donnée à l'Assemblée.*

**APPROBATION : Unanimité**

### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Les conseillers suivants souhaitent poser des questions :

- **Julien ESCOS**
- **Guy CUESTA**

*Elles seront étudiées en fin de séance.*

### **DROIT DE PRÉEMPTION :**

L'Assemblée est informée que le droit de préemption n'a pas été exercé sur la vente : DANEDE/ DE MENIS.

### **2015/11/01/01 TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE**

Des projets de construction sont en cours de réflexion sur la commune qui, compte tenu du PLU nous obligerons à opérer l'extension des réseaux d'eau potable, d'électricité et la création de voirie, les réseaux d'assainissement étant financés probablement en 2016 par le Syndicat Gave et Baïse sous forme de la PFAC.

Dans ce contexte, la commission Budget, Finances, Commerce et Artisanat s'est réunie le 23 novembre pour étudier les taux de Taxe d'Aménagement Majorée pour 2016.

La commission propose au Conseil Municipal, pour tenir compte des extensions nécessaires de réseaux d'eau, d'électricité et de voirie, de maintenir les taux actuels de la TAM dans les 12 secteurs qui avaient été définis en 2011, selon le tableau suivant ::

<u>Secteur</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Composition</u>	<u>Taux</u>
1	Quartier LARUE	Zone Ub 2AUy Uy etNe	8.00%
2	Route d'Argagnon	Zone Ub 1AU et Ne	8.00%
3		Zones Ne de la commune autres que celles des secteurs 1 et 2	3.00%
4		Zone Nh de la commune	3.00%
5	Route d'Orthez	Zone Ub et 1AU	8.00%
6	Centre bourg	Zone Ua	3.00%
7	Les Barthes	Zone 1Au et Ub (AP27)	8.00%
8		Zones 2AU de la commune	8.00%
9	Route de Loubieng	Zones 1AU	8.00%
10	Route du stade	Zone Ub	8.00%
11		Zones Ub de la commune autres que celles des secteurs 1-2-5-7 et 10	3.00%
12		Zone Uc	3.00%

Après un long débat :

Le Conseil Municipal, pour tenir compte des extensions de réseaux nécessaires, décide de maintenir les taux actuels de la TAM dans les 12 secteurs qui avaient été définis en 2011

**VOTE : Pour le maintien de la TAM à son taux de 2015 =>Unanimité**

### **2015/11/01/02 RESTAURANT SCOLAIRE : PRIX DES REPAS POUR 2016 ET SUBVENTION**

Le lycée Molière nous a signalé qu'une augmentation du prix du repas du restaurant scolaire interviendrait à compter du premier janvier 2016. Il passerait de 3.10 € à 3.15 €.

La convention avec la Région demeure inchangée quant au fond, le paragraphe concernant la participation aux travaux de modernisation des cuisines n'y figure plus, seules quelques mises à jour ont été apportées.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le prix du repas et sur le montant de la subvention communale.

La Commission Budget, Finances, Commerce, Artisanat propose que le prix du repas soit modifié à due concurrence mais que la subvention municipale ne soit pas augmentée, compte tenu du fait qu'elle l'a été la fois précédente et que l'augmentation du prix du repas n'est que de 1,61 %.

**VOTE : Pour l'ajustement du prix et le maintien de la subvention à son niveau actuel =>Unanimité**

### **2015/11/01/03 EMPRUNTS RESTAURANT SCOLAIRE**

La part hors subvention restant à financer par la commune s'élève 74 395,67 € qui se décompose de la manière suivante :

TVA :	34 395.61 €
Travaux :	40 000.06 €

Nous avons demandé à trois banques de faire des propositions :  
La Caisse d'Épargne ne nous a pas répondu.

**Les propositions reçues sont les suivantes :**

<b>Banque</b>	<b>Conditions</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux</b>	<b>Minimum</b>
<b>Banque Postale</b>		180 mois	1,59 %	50 000 €
		24 mois	2,03 %	50 000 €
<b>Crédit Agricole</b>		180 mois	1,66 %	Néant
		24 mois	2,14 %	Néant

La Banque Postale est moins chère mais impose un minimum de 50 K€ pour chaque prêt.  
En ce qui concerne le prêt à Moyen Terme, ce serait possible, nous utiliserions l'excédent pour financer d'autres investissements. Pour ce qui est du prêt Court Terme, par contre, nous ne pouvons justifier de 50 K€ de TVA.

La Commission Budget, Finances, Commerce, Artisanat propose donc que nous acceptions la proposition du Crédit Agricole, d'autant qu'elle est tout même assez proche de celle de la Banque Postale.

**VOTE : Pour le Crédit Agricole =>Unanimité**

## **2015/11/01/04 ACCESSIBILITÉ**

Jean NAULÉ fait le point sur les projets de mise aux normes de l'espace public pour les handicapés.  
Il rappelle d'abord les enjeux financiers :

**Estimation totale ≈: 950 K€**

Il n'est pas envisageable de mettre deux ascenseurs dans les bâtiments de Ménat.

**Les premières estimations des travaux à envisager aboutissent de ce fait à :**

**≈ 700 K€ dont pour la CCLO ≈ 470 K€ et pour la commune ≈ 230 K€**

Il est possible d'étaler les investissements sur 9 ans si la collectivité est dans une situation délicate.

Sans parler de situation délicate, il faut reconnaître

- que de telles dépenses empêcheraient tout investissement pendant une longue durée
- que la CCLO n'a encore rien budgété alors qu'elle va être confrontée à la même situation dans les 61 communes qui la constitue.

Il est proposé

**que nous mettions en œuvre rapidement les investissements nécessaires à l'Agence Postale et à l'épicerie.  
et que nous approfondissions les autres aménagements**

- Les WC construits avec le restaurant scolaires peuvent-ils nous exonérer de la création d'un autre WC handicapé à l'école ?
- La salle du bas de Ménat pourrait-elle être conservée (musique ou réunion) ?
- Le reste de Ménat pourrait-il être converti en appartement ?

Une vaste réflexion est à mener avec un architecte sur les extensions autour de la salle socioculturelle.

- Le maintien de la Bibliothèque à Ménat pose la question de l'accès. La porte actuelle ne peut être élargie (du fait de l'escalier). Une entrée par la cour nécessiterait un élargissement du trottoir. Elle pourrait probablement trouver sa place dans un ensemble au stade.
- La majorité des associations a besoin d'un lieu de réunion et parfois d'une zone de stockage  
La chasse a besoin d'un local pour éviscérer et cuisiner.
- La Cyberbase a fermé cette année et le MicroClub risque de disparaître dans les deux à trois ans à venir, une salle d'informatique ne s'impose donc probablement pas.

Le Conseil Municipal confirme sa volonté d'étaler les investissements sur 9 ans et juge nécessaire d'approfondir une réorganisation de l'activité des associations autour de la salle socioculturelle pour répondre aux besoins en évitant des investissements de mise aux normes inutiles et trop onéreux.

**VOTE : Pour l'étalement sur 9 ans et une réflexion d'ensemble avec un architecte =>Unanimité**

## **2015/11/01/05 ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez avec l'appui du bureau d'études ETI a établi un schéma directeur

d'éclairage public et d'optimisation énergétique qui permettra à terme de réduire les dépenses (développement des LED et des commandes d'éclairage automatiques...) En attendant elle constate clairement l'évolution à la hausse du coût de la consommation de l'éclairage public. C'est pourquoi, elle a décidé de consulter les communes membres au moyen d'un questionnaire afin de connaître leur avis sur les horaires d'allumage et d'extinction.

Le Conseil Municipal désire participer à cet effort en privilégiant l'éclairage le matin pour les enfants qui partent à l'école et propose :

Allumage	6 h 30
Extinction	23 h 30

Une lettre d'accompagnement proposera que l'été il puisse être totalement interrompu.

**VOTE : Pour =>Unanimité**

## **INFORMATIONS**

**Fonctionnement des cloches la nuit** : A la demande de propriétaires de gîtes proches de l'église, le Conseil Municipal avait accepté au début de l'été d'arrêter le fonctionnement des cloches de 0h00 à 6h00 pendant la période estivale. Le passage des pèlerins étant maintenant terminé elles peuvent être remises en service.

- Les dates de modification pourraient être dorénavant le 1<sup>o</sup> mai et le 31 octobre.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

- **Julien ESCOS :**

- **Portail appartement Poste** : Le portail du jardin de l'appartement de la Poste ne fonctionne pas normalement. C'est la balustrade sur laquelle il est fixée qui est pourrie.  
*Monsieur le Maire va se rendre sur place pour voir quelle solution proposer*
- **Local chasseurs** : Les chasseurs demandent à réaliser une véranda coté tour pour l'éviscération.  
*Monsieur le Maire leur demande d'indiquer la surface envisagée, de façon à ce qu'on puisse leur indiquer les démarches nécessaires*

- **Guy CUESTA**

- **Il manque un passage piéton à la sortie de l'école** : Les enfants qui ont besoin de traverser à la nouvelle sortie de l'école ne sont pas protégés par un passage piéton.  
*Monsieur le Maire est étonné que la CCLO ne l'ait pas prévu et va faire le nécessaire auprès d'elle pour étudier la mise en place d'un tel passage. Il profite de l'occasion pour indiquer que le stop destiné à protéger le croisement avec la départementale est demandé.*

- **Stephan BONNAFOUX**

*Monsieur le Maire indique à Stephan qu'il a pu constater que la prolifération de chiens en liberté dont il s'était plaint lors du dernier Conseil est bien réelle. Il propose qu'un dépliant rappelant les obligations des propriétaires de chiens et les sanctions auxquelles ils s'exposent soit déposé dans les boîtes aux lettres du village avant d'intervenir.*

***La séance est levée à 22h00***